



PLACHY-BUYON

infos

JUILLET 2026

ZOOM sur...

La Ferme du Patou

Installé sur son exploitation depuis 2023, Mathieu, jeune maraîcher contribue au dynamisme de notre commune en vous proposant toutes les semaines des légumes frais et de saison cultivés avec passion. Après des études agricoles, il a fait le choix de vivre pleinement de sa passion pour l'agriculture.

Aujourd'hui, la Ferme du Patou propose une gamme de légumes issus de sa propre production : radis, salades, courgettes, tomates, fraises et de nombreux autres produits de saison. Afin d'offrir davantage de choix à ses clients, le jeune maraîcher propose également des légumes cultivés par d'autres agriculteurs locaux, notamment des pommes de terre, des carottes, des betteraves ou encore des endives.

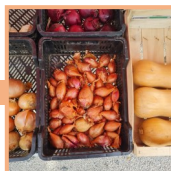
Depuis peu, son étal s'est enrichi de nouveaux produits locaux : fromages, yaourts, crème fraîche, lait, fromage blanc, jus de pomme et pétillants de pomme viennent compléter l'offre proposée aux consommateurs.

Au delà de sa passion pour l'agriculture, ce qui anime avant tout Mathieu, c'est la proximité avec ses clients. Il apprécie particulièrement les échanges et les moments de convivialité autour de son stand. Toujours disponible pour expliquer l'origine de ses produits, ses méthodes de culture ou partager des conseils culinaires, il répond volontiers aux questions de sa clientèle.

Retrouvez la Ferme du Patou **tous les mardis de 15 h à 19 h** sur le parking de la boîte à pizza. Vous pouvez passer commande par email ou via sa page Facebook.

Email : lafermedupatou@outlook.fr

Vous pouvez aussi retrouver sa boutique à Conty.



À VENIR DANS VOTRE COMMUNE



Fête Nationale

Lundi 13 et mardi 14 juillet

Buvette du 14 juillet : la carte bleue n'est pas acceptée.

Sortie au Zoo de Thoiry !

Dimanche 13 septembre



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi : 9h à 12h et 14h à 18h ;

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h ;

Jeudi : 9h à 13h et 14h à 18h ;

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 19h.

Tel : 03 22 42 74 26

Mail : mairie@plachy-buyon.fr

DÉCHÈTERIE DE LOEUILLY

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi : 13h30 – 18h

Mardi au samedi : 9h – 12h30 / 13h30 – 18h

Fermée les jours fériés

COLLECTE DES DÉCHETS

Collecte des bacs noirs : le mardi des semaines impaires.

Collecte des bacs jaunes : le lundi des semaines paires.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

Plachy Buyon

IntraMuros



<https://www.plachy-buyon.fr/>

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Comme chacun le sait, en mars dernier, l'équipe du conseil municipal a été partiellement renouvelée suite aux élections. Aujourd'hui nous vous proposons un zoom sur les trois adjoints au maire et leurs missions.



Entretien du patrimoine
Bâtiments
Aménagement du territoire
Urbanisme

Jean-Yves LEGRAND

Premier adjoint



Animations culturelles et sportives
Vie associative et vie locale
Communication

Julie GROSSEMY

Deuxième adjoint



Environnement
Cadre de vie
Service technique
Voirie

Clément DEFENTE

Troisième adjoint

RAPPELS



BRUITS DE VOISINAGE

Rappel sur les horaires de tonte et de travaux bruyants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Le brûlage des **déchets verts** (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles etc.) **est interdit par le code de l'environnement**, ainsi que la vente, le prêt et l'utilisation d'incinérateurs de végétaux.

En cas de non-respect, une amende pouvant aller jusqu'à 750 € peut être délivrée (article R. 541-78 14° du code de l'environnement et 131-13 du code pénal).

Des solutions alternatives existent : le dépôt en déchèterie, le compostage et le paillage.



Prévention des cambriolages pendant les vacances d'été

L'été est synonyme de départs en vacances, de détente et d'évasion. Malheureusement, cette période est également propice aux cambriolages. Quelques gestes simples permettent de réduire considérablement les risques et de partir l'esprit tranquille.

Pendant votre absence :

- Demandez à un voisin, un proche ou un ami de relever votre courrier et de surveiller votre habitation,
- Programmez l'allumage de quelques lumières à l'aide de minuteries pour simuler une présence,
- Entretenez les abords de votre domicile afin qu'il ne paraisse pas inoccupé.

Nous vous rappelons aussi qu'il est possible de signaler à la gendarmerie les périodes d'absence de votre domicile pour qu'une surveillance soit exercée et éviter autant que possible les cambriolages.

À votre retour, si vous constatez une effraction :

- Ne touchez à rien,
- Prévenez immédiatement les forces de l'ordre en composant le 17,
- Prenez contact avec votre assurance dans les plus brefs délais.

